Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 085-258502962-20260609-ARR004_2026-AI

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

ARR004-2026

ARRETE portant délégation de signature du président à Monsieur Martial CAILLAUD – Directeur du service comptabilité, finances, informatique et logistique

Le président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du comité syndical n°D063-COS090626, en date du 9 juin 2026, relative à l'élection du président,

Vu la délibération du comité syndical n°D070-COS090626, en date du 9 juin 2026, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président,

Vu la délibération du comité syndical n°D071-COS090626, en date du 9 juin 2026, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le dernier arrêté de Monsieur Martial CAILLAUD, arrêtant sa situation au 5 décembre 2024, au grade de directeur territorial,

Considérant que le président peut donner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la continuité du service, à confier à Monsieur Martial CAILLAUD, Directeur du service comptabilité, finances, informatique et logistique, une délégation de signature,

ARRETE

Article 1 :

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président, Monsieur Martial CAILLAUD, Directeur du service comptabilité, finances, informatique et logistique, se voit déléguer, dans le domaine des finances, la signature des actes suivants ou relatifs aux points suivants :

1- Certificats administratifs courants (hors modification de pièces de marché (RIB…), hors éléments liés à l'ouverture de crédits avant Décision Modificative budgétaire, hors éléments liés aux opérations de clôture budgétaire),

2- Gestion des pièces Chorus,

3- Courriers (information, réponse relance et blocage simple, restitution de caution et de garantie à 1ère demande).

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 085-258502962-20260609-ARR004_2026-AI

Article 2 : Monsieur le président et Monsieur le Directeur du service comptabilité, finances, informatique et logistique, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et à l'intéressé à la notification.

Fait à La Roche sur Yon,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
9 juin 2026

Damien GRASSET

Le président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu :
- de sa réception par le représentant de l'Etat le 09/06/2026
- de sa publication le 10/06/2026
- de sa notification le

informe que Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).